

Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste

Jérôme Pozzi

La ratification du traité de Maastricht survient dans une famille gaulliste qui semble peu préoccupée – aussi surprenant que cela puisse paraître – par les questions européennes. Depuis l'échec de la liste de Défense des intérêts de la France en Europe (DIFE), conduite par Jacques Chirac et Michel Debré en 1979¹, le Rassemblement pour la République (RPR) et son président ont adopté un « profil bas² » à l'égard de la construction européenne. Cet état de fait s'est traduit par une liste commune UDF-RPR aux scrutins européens de 1984 et de 1989, avec comme têtes de liste Simone Veil et Valéry Giscard d'Estaing. Par conséquent, le RPR est en quelque sorte dans une stratégie d'évitement, même s'il a fait ratifier l'Acte unique européen pendant la cohabitation (1987) et s'il affirme être favorable à la monnaie unique³. La signature du traité de Maastricht (9-10 décembre 1991 et 7 février 1992) qui prévoit l'Union monétaire européenne plonge donc le RPR dans l'embarras. Tout d'abord, un certain nombre de compagnons, y compris des figures de proue du mouvement, restent attachés à la défense de la souveraineté nationale, en droite ligne des conceptions gaulliennes. Ensuite, une position hostile à Maastricht de la direction du RPR risquerait de fragiliser la charte de l'Union pour la France (UPF) que le parti néogaulliste a signée avec l'UDF⁴ dans la perspective des élections législatives de mars 1993. Pris entre le marteau des intérêts électoraux et l'enclume des militants du RPR, Jacques Chirac se contente dans un premier temps de minimiser la portée de Maastricht qu'il présente comme une simple « étape⁵ » de la construction européenne, pensant sans doute que sa famille politique n'entrerait pas en ébullition sur cette question. Pourtant, quelques jours avant le Conseil européen des douze États membres de la CEE à Maastricht (9-10 décembre 1991), une poignée de

¹ Cf. Jérôme Pozzi, « La famille gaulliste et les élections européennes de juin 1979 », dans Jean-Michel Guieu et Christophe Le Dréau (dir.), *Les Cahiers Irice*, n° 4, 2009, p. 101-112. Les élections de 1979 amènent néanmoins quelques élus gaullistes à siéger à Strasbourg, à la suite de quelques-uns de leurs compagnons qui les ont devancés dans ces assemblées européennes, voir Christine Manigand, « L'Europe des gaullistes. Essai sur la place des gaullistes au sein des assemblées européennes (1948-1979) », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 116, octobre-décembre 2012, p. 9-21.

² Serge Berstein, *Histoire du gaullisme*, Paris, Perrin, 2001, p. 473.

³ Cf. Rassemblement pour la République, *La France en mouvement : rassembler pour changer – propositions adoptées par le congrès du RPR, 27 octobre 1991*, Paris, 1991.

⁴ Le 12 juin 1991, le RPR et l'UDF ont signé une charte qui prévoit des candidatures communes pour les élections cantonales et régionales de mars 1992, ainsi que pour les élections législatives de mars 1993.

⁵ Tribune de Jacques Chirac sur le traité de Maastricht publiée dans *Le Monde*, 21 décembre 1991.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

parlementaires, membres du RPR (Philippe Séguin, Pierre Mazeaud, Robert Pandraud) et de l'UDF (Philippe de Villiers, Alain Griotteray) signent un manifeste pour une « Europe des nations » et se montrent critiques à l'encontre du traité créant l'Union européenne⁶. Dans ces conditions, il convient de mettre en lumière les débats qui ont traversé le mouvement gaulliste autour de la ratification de Maastricht. Quels en sont les enjeux et ceux-ci sont-ils uniquement liés à des questions européennes ? Les prises de position des partisans d'un « non » gaulliste au traité permettent-elles de dégager les axes d'une dialectique souverainiste ? Quelles furent les répercussions du moment Maastricht dans la famille gaulliste ? Enfin, les différentes tensions qui se font jour trouvent-elles un aboutissement avec la victoire du « non » au référendum du 29 mai 2005⁷ ?

Divisions et affrontements autour d'un traité européen

Le 27 novembre 1991 peut être considéré, *a posteriori*, comme le point de départ de la croisade anti-Maastricht de celui qui va incarner et rassembler au sein du RPR les gaullistes hostiles au traité. C'est à cette date en effet que Philippe Séguin publie une tribune dans *Le Figaro* au titre sans équivoque « France, réveille-toi ! », dans laquelle il explique l'urgence et la légitimité d'un débat sur l'Europe avec en toile de fond la question de la souveraineté nationale : « Dans le processus délétère qu'est devenue la construction européenne, Maastricht est supposé constituer un saut qualitatif. En réalité, c'est un saut dans l'inconnu. Sous couvert d'Europe, ce sont de véritables abandons de souveraineté qui se préparent. [...] Une véritable machine infernale est ainsi mise en place, dont nous n'avons plus la maîtrise⁸ [...] ». Quelques mois plus tard, Philippe Séguin unit ses forces à celles de Marie-France Garaud. Ils dirigent un ouvrage intitulé *De l'Europe en général et de la France en particulier* qui rassemble les contributions d'une vingtaine d'universitaires et d'hommes politiques. Présenté sous la forme d'un dictionnaire, il explique ce que prévoit le traité dans des domaines aussi différents que l'armée européenne, la circulation des personnes ou encore la politique sociale. Parmi les plumes qui collaborent à cet ouvrage, il convient de souligner la participation de l'économiste Alain Cotta, du politiste François Goguel et de l'historien Georges-Henri Soutou. On y trouve également des hommes politiques, comme Jean Foyer, Alain Griotteray, François Guillaume et Pierre Mazeaud. Dans la postface, Philippe Séguin affirme que les signataires partagent « l'ambition de faire l'Europe sans défaire la France. De faire une Europe qui ne soit pas, de surcroît, en raison de dimensions par trop étriquées, l'héritière de fait de Yalta⁹ ».

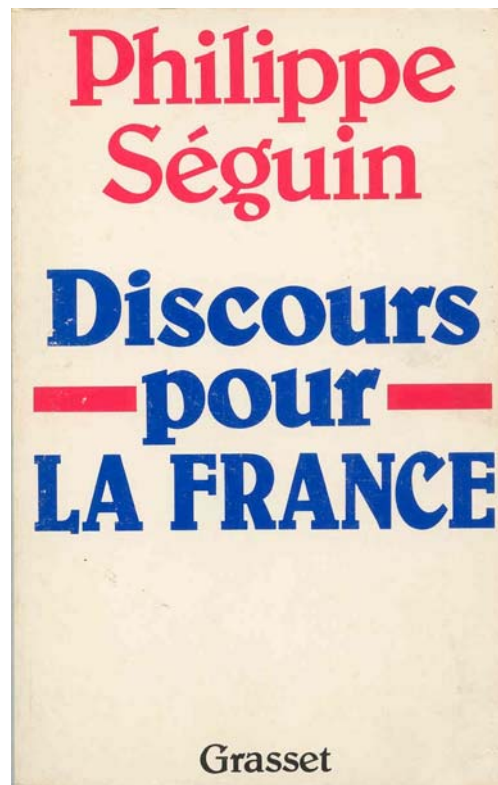
⁶ *L'Année politique, économique et sociale 1991*, Paris, éd. du Grand Siècle – eds. Événements et tendances, 1992, p. 90.

⁷ En effet, le rejet du traité constitutionnel européen n'est pas – du moins pour certains de ses opposants – « dénué de logique historique » (d'après Anne Dulphy et Christine Manigand, *La France au risque de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 84).

⁸ *Le Figaro*, 27 novembre 1991.

⁹ Marie-France Garaud et Philippe Séguin (dir.), *De l'Europe en général et de la France en particulier*, Paris, Le Pré aux Clercs, 1992, p. 248.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]



Avec l'aide d'Henri Guaino¹⁰, alors collaborateur du député des Yvelines Franck Borotra, Philippe Séguin rédige un discours-fleuve de plus de deux heures qu'il prononce à la tribune de l'Assemblée nationale dans la soirée du 5 mai 1992 pour défendre l'exception d'irrecevabilité qu'il vient de déposer contre la révision constitutionnelle, préalable à l'adoption du traité de Maastricht. Publié par les éditions Grasset quelques semaines plus tard¹¹, le discours du député des Vosges reçoit un accueil favorable au sein de l'hémicycle, de par les arguments qu'il avance, sa fine connaissance du traité, tout comme ses nombreuses références historiques. Même si l'exception d'irrecevabilité est rejetée (396 voix contre), les qualités oratoires de Philippe Séguin lui permettent de rassembler 101 voix¹², dont 58 au sein du RPR sur un groupe parlementaire qui compte 126 membres. Pour l'intéressé, c'était

¹⁰ Philippe Séguin, *Itinéraire dans la France d'en bas, d'en haut et d'ailleurs*, Paris, Seuil, 2003, p. 380 et Éric Branca, Arnaud Folch, *Histoire secrète de la droite*, Paris, Nouveau monde éditions, 2011, p. 343.

¹¹ Philippe Séguin, *Discours pour la France*, Paris, Grasset, 1992.

¹² Parmi les 101 députés qui ont voté pour l'exception d'irrecevabilité, on compte 58 RPR, 26 PCF, 5 PS (Jean-Yves Autexier, Roland Carraz, Jean-Pierre Chevènement, Jean-François Delahais, Michel Suchod), 3 UDF (Alain Griotteray, André Rossi, Philippe de Villiers), 1 UDC (Christine Boutin) et 8 non-inscrits (dont Jean Royer et Marie-France Stirbois). D'après *JORF*, annexe au procès-verbal de la 2^{ème} séance du mardi 5 mai 1992, p. 884-885.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

« inespéré¹³ », comme il l'écrivit ultérieurement dans ses *Mémoires* et pour Jacques Chirac, la prestation de Philippe Séguin marque le début d'un véritable casse-tête, d'autant plus que celui-ci va recevoir le concours de Charles Pasqua. En effet, contrairement à une idée reçue, le président du groupe RPR au Palais du Luxembourg n'était pas à l'origine opposé à Maastricht, puisqu'il se prononce même en faveur de la ratification du traité au Sénat¹⁴ (2 juin), avant de changer d'avis le lendemain, à la suite du vote « non » des Danois. Il faut dire qu'à cette date, Charles Pasqua était plus préoccupé par les élections sénatoriales (27 septembre 1992) que par la ratification du traité de Maastricht. En fait, il envisageait sérieusement, à la suite du renouvellement de la Haute-Assemblée, d'accéder au « plateau » (présidence du Sénat).

Par conséquent, le RPR pouvait-il implorer, entre adversaires et partisans du traité ? Jacques Chirac subit les pressions de Marie-France Garaud, de Pierre Juillet, de Philippe Séguin et de Charles Pasqua afin de le convaincre de basculer dans le camp du « non »¹⁵, alors que François Mitterrand vient d'annoncer l'organisation d'un référendum (3 juin 1992). Le 12 mai, Jacques Chirac rencontre l'ensemble des députés gaullistes et préconise de s'abstenir lors du vote sur la réforme constitutionnelle. Cette solution lui aurait, semble-t-il, été soufflée par Édouard Balladur pour échapper à l'éclatement du RPR sur la question européenne. Le 23 juin, afin d'éviter que la maison de la rue de Lille ne se fissure en deux blocs opposés, les parlementaires RPR réunis en congrès à Versailles s'abstiennent sur le projet de révision constitutionnelle¹⁶. Dans ces conditions, Philippe Séguin peut-il s'appuyer sur un ensemble homogène de députés RPR opposés à Maastricht ?

En fait, les 58 députés RPR qui ont soutenu l'exception d'irrecevabilité le 5 mai forment un ensemble assez hétérogène, qu'il s'agisse de la génération à laquelle ils appartiennent, comme de leur ancienneté à l'Assemblée nationale. Le débat entre partisans et adversaires de Maastricht ne peut donc pas être interprété comme un conflit générationnel entre Anciens et Modernes. C'est bien la conception que se font les intéressés de la souveraineté nationale qui compte pour la grande majorité d'entre eux, par-delà les enjeux d'un positionnement face à François Mitterrand. On y trouve aussi bien des députés RPR récemment élus (1986 ou 1988) que des parlementaires plus aguerris, qui ont accédé au Palais-Bourbon au temps de la République gaullienne ou pompidolienne¹⁷. Le premier sous-ensemble est composé d'hommes aux sensibilités aussi différentes que Patrick Balkany (1988), Franck Borotra (1986), Nicole Catala (1988), Bernard et Jean-Louis Debré (1986), François Fillon (1981),

¹³ Philippe Séguin, *op. cit.*, 2003, p. 381.

¹⁴ *JORF*, Sénat, compte rendu de la séance du 2 juin 1992, p. 1430.

¹⁵ Cf. Jacques Chirac, *Mémoires*, t. 1 : *Chaque pas doit être un but*, Paris, Nil éditions, 2009, p. 396-398 et Charles Pasqua, *Mémoires*, t. 2 : *Un magnifique désastre 1988-1995*, Paris, Seuil, 2008, p. 134-147.

¹⁶ Au final, le projet de révision constitutionnelle est adopté par 592 voix contre 73. Seuls 4 RPR votent la révision (Michel Barnier, Pierre de Bénouville, Jacques Chaban-Delmas, Patrick Devedjian) et 2 votent contre (Henri de Gastines, Pierre Mauger).

¹⁷ Voir auparavant dans le cas d'Édouard-Frédéric Dupont, élu député du VII^e arrondissement de Paris en 1936.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

Jean-François Mancel (1978) et Jean-Louis Masson¹⁸ (1978). Le second groupe rassemble des députés comme René Couveinhes, Claude Dhinnin, Édouard Frédéric-Dupont, Robert Galley, Georges Gorse, Olivier Guichard, Gabriel Kaspereit, Claude Labbé, Jacques Limouzy, Claude-Gérard Marcus, Pierre Mazeaud, Roland Nungesser et Robert-André Vivien.

En fait, c'est à partir de la fin juin que le tandem Séguin-Pasqua organise son camp, avec en ligne de mire le référendum prévu pour le 20 septembre 1992. Afin de structurer leur démarche et de canaliser une dynamique qui leur est favorable, ils créent un « Rassemblement pour le non au référendum » (RPNR) le 8 juillet, dont le lancement est facilité par l'existence de l'association « Demain la France » de l'ancien ministre de l'Intérieur. Le « Rassemblement pour le non » se fait rapidement connaître sur les murs de France par une campagne d'affiches et d'autocollants, dont le slogan est inspiré de Paul Éluard : « Liberté, je chéris ton NON ». En parallèle, un manifeste est publié avec pour titre : « Non à Maastricht, une chance pour la France, un espoir pour l'Europe¹⁹ », dans lequel Charles Pasqua précise que « Ce non n'est pas un non à l'Europe, mais un non à une Europe divisée ».



Par ailleurs, d'autres gaullistes se mobilisent pour le « non », comme par exemple l'association « Carrefour du gaullisme », créée en 1979 et présidée par l'ancien député et maire de Nogent-sur-Marne Roland Nungesser. Celui-ci parvient à rassembler trois anciens Premiers ministres, en l'occurrence Michel Debré, Maurice Couve de Murville et Pierre Messmer, ainsi que des personnalités comme Maurice Schumann, Bernard Tricot et Philippe de Gaulle²⁰. Dans sa *Lettre* mensuelle qu'il

¹⁸ Polytechnicien, Jean-Louis Masson s'est fait connaître en 1978 lorsqu'il a battu en Moselle, lors des élections législatives, Alice Saunier-Seïté, alors ministre des Universités.

¹⁹ *Le Monde*, 10 juillet 1992.

²⁰ *Le Monde*, 30 juillet 1992.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

adresse à ses compagnons et à la presse en juillet 1992, Michel Debré affirme ainsi : « Aux accords de Maastricht, Laval aurait dit oui, de Gaulle aurait dit non²¹. » Quant à Pierre Lefranc, président de l'Association pour la fidélité à la mémoire du général de Gaulle, il invite les gaullistes à se mobiliser contre un traité qui marque selon lui l'« acte de naissance d'une Europe fédérale et supranationale²² » et les appelle à ne pas se laisser « égarer par de mauvais prêcheurs parfois peinturlurés de croix de Lorraine²³ ». À l'inverse, Jacques Chaban-Delmas, lance un « Appel du monde combattant²⁴ » en faveur du « oui » qui regroupe d'anciens résistants et déportés contre « la folie ultranationaliste²⁵ », dont Irène de Lipkowski, Pierre de Bénouville, Jean Mattéoli, Pierre Sudreau et Simone Veil.

Si le moment Maastricht fait imploser le mouvement gaulliste, force est de constater que les autres familles politiques sont également touchées par des divisions. Le parti socialiste est partagé entre une majorité favorable au traité et une minorité qui lui est hostile. Cette minorité est notamment composée par les anciens du CERES (Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste), dont le chef de file est Jean-Pierre Chevènement. Le 30 août 1992, le mouvement Socialisme et République – qui avait succédé au CERES en 1986 – se transforme en Mouvement des citoyens (MDC), même s'il faut attendre les lendemains de la campagne référendaire pour que le mouvement chevènementiste prenne son envol, avec Max Gallo comme premier président²⁶. À la différence des « nonistes » du RPR qui portent la défense de la souveraineté en bandoulière, les militants socialistes qui suivent Jean-Pierre Chevènement dans son « non de gauche » revendiquent en premier lieu la défense des acquis sociaux et en second lieu une certaine idée de la souveraineté. Ainsi, comme a pu l'écrire Robert Frank : « L'opposition de Jean-Pierre Chevènement à Maastricht est structurelle, car ce traité hypothèque à ses yeux l'indépendance du pays – la conception gaullienne en politique extérieure exerce sur lui une influence certaine – et empêche la France de faire une politique authentiquement orientée à gauche²⁷ ». Par ailleurs, Julien Dray, animateur du courant de la gauche socialiste, publie avec Gérard Filoche, un livre intitulé *Les clairs de Maastricht. Pour l'Europe contre les fronts nationaux*²⁸, dans lequel ils condamnent la « logique libérale » du traité. Du côté de l'UDF, la dissidence est moins prononcée dans la

²¹ Michel Debré, *Mémoires*, t. 5 : *Combattre toujours 1969-1993*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 221.

²² *Le Monde*, 17 septembre 1992.

²³ *Ibid.*

²⁴ *Le Monde*, 10 septembre 1992.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Les premières Assises nationales du MDC se déroulent les 1^{er} et 2 mai 1993. Le MDC quitte le parti socialiste avec trois députés (apparentés socialistes) élus lors des élections législatives de mars 1993 (Jean-Pierre Chevènement, Jean-Pierre Michel, Georges Sarre). Certains anciens du CERES restent au PS, à l'instar de Pierre Guidoni et Michel Charzat. En 2003, le MDC devient le Mouvement républicain et citoyen (MRC). Sur la place de Jean-Pierre Chevènement au sein du PS, voir Alain Bergounioux et Gérard Grunberg, *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 2007.

²⁷ Robert Frank, « La gauche et l'Europe », dans Jean-Jacques Becker et Gilles Candar, *Histoire des gauches en France*, vol. 2 : *XX^e siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2004, p. 452-471.

²⁸ Julien Dray, Gérard Filoche, *Les clairs de Maastricht. Pour l'Europe contre les fronts nationaux*, Paris, éditions Régine Deforges, 1992.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

mesure où le parti giscardien a toujours placé l'Europe au cœur de son projet politique²⁹, à la différence du mouvement gaulliste. Toutefois, quelques parlementaires se rassemblent derrière Philippe de Villiers – qui publie pendant l'été 1992 *Notre Europe sans Maastricht*³⁰ – afin de s'opposer au traité. Le député de Vendée peut compter entre autres sur le soutien de parlementaires comme François d'Aubert, Michel Poniatowski et Alain Griotteray. Le sénateur Michel Poniatowski affirme ainsi que : « Le traité de Maastricht est ringard et utopique. [...] Voter oui, c'est choisir la reddition, c'est mettre le drapeau français dans sa poche³¹. » Pour sa part, Alain Griotteray dressa *a posteriori* un état des lieux tout aussi sévère : « Depuis le général de Gaulle, l'Europe était devenue une incantation dans les discours et une pratique technocratique dans la réalité. Tous ceux que le système de Bruxelles favorisait, tous ceux qui tiennent toujours pour acquis les fatalités historiques du renoncement, ceux-là préparaient cette étape ultime de mise en place d'une Europe dont le général de Gaulle avait démontré tous les effets négatifs pour la France³². » Somme toute, le clivage traditionnel gauche-droite n'est pas efficient pour analyser la séparation entre partisans et adversaires de Maastricht, dans la mesure où la ligne de partage des eaux passe à l'intérieur de la droite et à l'intérieur de la gauche. À l'exception des partis hostiles à l'Europe, comme le Front national et le Parti communiste, les différentes familles politiques traversent une période de turbulences autour de Maastricht. En outre, la campagne référendaire est le cadre de quelques reclassements intéressants, de la démocratie chrétienne vers le courant souverainiste, à l'instar du président du conseil général de Meurthe-et-Moselle Jacques Baudot. Membre du CDS, il est élu sénateur une semaine après avoir appelé à voter « non » à Maastricht et rejoint par la suite le mouvement Debout la République de Nicolas Dupont-Aignan³³. Enfin, un certain nombre d'opposants au traité de Maastricht se retrouvent dix ans plus tard derrière la candidature de Jean-Pierre Chevènement à l'élection présidentielle de 2002. Sur ce point, il est indéniable que la campagne référendaire de Maastricht a servi de matrice à des engagements et à des reclassements ultérieurs dans une dimension intrinsèquement gaullienne du rassemblement, ce qui montre que le souverainisme est une ligne de faille qui traverse l'ensemble du champ politique.

Les ressorts du discours souverainiste dans la famille gaulliste

²⁹ Voir Christine Manigand, « L'UDF et l'Europe », dans Gilles Richard, Sylvie Guillaume et Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire de l'UDF. L'Union pour la démocratie française, 1998-2007*, Rennes, PUR, 2013, p. 87-98 et Serge Berstein, René Rémond et Jean-François Sirinelli (dir.), *Les années Giscard. Valéry Giscard d'Estaing et l'Europe, 1974-1981*, Paris, Armand Colin, 2006.

³⁰ Paris, éditions Albin Michel, 1992.

³¹ *Le Monde*, 11 septembre 1992.

³² Alain Griotteray, *Mémoires*, Paris, éd. du Rocher, 2004, p. 298.

³³ Voir Jérôme Pozzi, « Droites parlementaires, espaces régionaux, scrutins européens en Lorraine et en Alsace (1958-2005) », dans Jean El Gammal (dir.), *Régions, courants, transferts. Histoire et politique*, Paris, Riveneuve, 2014, p. 103-122, ici p. 119.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

Le terme de « souverainisme » fait une apparition tardive sur la scène politique et médiatique, en l'occurrence dans les années 1990. On en attribue souvent la paternité à l'écrivain et futur député européen (1999-2009) Paul-Marie Coûteaux³⁴, qui l'aurait introduit en France en 1997 après une visite au Québec où l'on célébrait alors le 30^e anniversaire du discours du général de Gaulle sur le « Québec libre ». Plus que d'un terme, il s'agit avant tout d'un pilier du gaullisme qui est étroitement lié à la conception que se fait de Gaulle de l'Europe³⁵. Dans sa conférence de presse du 5 septembre 1960, le Général avait mis en avant l'idée d'une Europe des États : « Construire l'Europe, c'est-à-dire l'unir [...] or quelles sont les réalités de l'Europe ? Quels sont les piliers sur lesquels on peut la bâtir ? En vérité ce sont les États³⁶ [...] ». Puis, dans son allocution du 15 mai 1962, au cours de laquelle il utilise le terme de « *volapük* », il réaffirme qu'« il ne peut pas y avoir d'autre Europe que celle des États, en dehors des mythes, des fictions, des parades³⁷ ». Le souverainisme est pour ainsi dire consubstantiel à la notion d'indépendance nationale, dont l'homme du 18 juin s'est toujours présenté comme le gardien vigilant. L'Europe gaullienne est celle qui doit donner à la France les moyens de préserver son indépendance et d'affirmer sa grandeur sur la scène internationale. Toutefois, il convient de souligner que la convergence sémantique entre indépendance nationale et souverainisme ne se fait pas à l'époque de la République gaullienne, puisque le chef de l'État utilise volontiers la première notion et non la seconde.

La définition de la souveraineté que donnent Marie-France Garaud et Philippe Séguin illustre la synthèse entre les deux notions dans les années 1990. Ainsi, ils mettent en avant l'attachement à une Europe des États, confédérale et non supranationale³⁸. Selon eux, l'idée de souveraineté plonge ses racines dans l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui proclame : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » Par conséquent, le souverainisme peut être défini *stricto sensu* comme la doctrine politique qui a pour objectif la préservation de la souveraineté des États face aux constructions étatiques de type fédéral. De même, à l'échelle intra-étatique, les partisans de cette doctrine s'opposent à la montée des revendications autonomistes qui *de facto* sont perçues comme un risque de fragmentation des fonctions régaliennes de l'État. Pour Marie-France Garaud, Maastricht marque l'avènement d'« un État découronné, dépecé, pris en tenailles entre les régions qui tendront à l'autonomie et l'État fédéral européen qui imposera son hégémonie³⁹ ».

Dans ces conditions, la campagne référendaire donne lieu à la publication d'un certain nombre d'ouvrages, dont les auteurs sont bien souvent les figures de proue de

³⁴ Tribune cosignée par William Abitbol et Paul-Marie Coûteaux, « Souverainisme, j'écris ton nom », *Le Monde*, 30 septembre 1999.

³⁵ Voir Pierre Maillard, *De Gaulle et l'Europe : entre la nation et Maastricht*, Paris, Tallandier, 1995.

³⁶ Cité par Élisabeth du Réau, « Europe des États », dans Claire Andrieu, Philippe Braud, Guillaume Piketty (dir.), *Dictionnaire de Gaulle*, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 467.

³⁷ Charles de Gaulle, *Discours et Messages*, t. 3, Paris, Plon, 1970, p. 405-406.

³⁸ Cf. Marie-France Garaud et Philippe Séguin (dir.), *De l'Europe en général et de la France en particulier*, *op. cit.*, p. 195-198.

³⁹ *Ibid.*, p. 19.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

l'un des deux camps⁴⁰. À titre d'exemple, dans le camp du « non » gaulliste, outre les ouvrages précédemment cités, Marie-France Garaud publie *Maastricht, pourquoi non*⁴¹ et Charles Pasqua, *Que demande le peuple...*⁴². Si les gaullistes mettent en avant la défense de la souveraineté nationale et la question de l'indépendance de la nation au premier plan de leurs arguments, ils sont néanmoins rapidement caricaturés par les médias comme les partisans d'un repli frileux sur le territoire national, à l'inverse de leurs adversaires, considérés comme ouverts sur l'Europe et le monde. Toutefois, les gaullistes s'en défendent et préfèrent revendiquer leur attachement à l'héritage gaullien. En dehors de ces ouvrages, les « nonistes » de la famille gaulliste distillent leurs arguments par plusieurs canaux : des interviews ou tribunes dans la presse nationale, des émissions télévisées et bien sûr des meetings. Sur ce point, le député-maire d'Épinal ne ménage pas sa peine pour convaincre ses concitoyens. Ses déplacements balayent l'ensemble du territoire métropolitain. Il participe à 42 rassemblements, dont le point culminant est celui du 12 septembre au Zénith de Paris, en compagnie de Charles Pasqua et de Philippe de Villiers⁴³, devant 6 000 sympathisants. Le succès de ces meetings, notamment en province, est bien réel et témoigne de la passion qui anime cette campagne. Le 14 septembre 1992 à Grenoble, 2 000 compagnons viennent écouter le tandem Séguin-Pasqua, alors qu'Alain Carignon, pourtant député-maire de la ville, et partisan du « oui », n'a rassemblé trois jours plus tôt que 300 personnes dans la même salle⁴⁴.

Quels que soient les canaux utilisés pour convaincre leurs électeurs, les arguments avancés par ceux qui combattent le traité peuvent être regroupés autour de quatre axes.

La critique contre l'Union économique et monétaire (UEM) en constitue le premier pilier. Marie-France Garaud annonce que « l'UEM correspondra au royaume du mark⁴⁵ » et que le traité oblige les États à remettre « quasi totalement leur pouvoir monétaire – et de ce fait, largement budgétaire et économique – à une nouvelle institution [la BCE]⁴⁶ ». Pour sa part, Philippe Séguin dénonce la nocivité de la politique du franc fort qu'il considère comme une « inutile et vaine chape de plomb imposée à l'économie française⁴⁷ ».

Le deuxième axe repose sur une franche opposition à l'inspiration même du traité, que résume bien cette phrase de Philippe Séguin prononcée dans son discours du 5 mai 1992 : « La logique de l'engrenage, économique et politique, mis au point à Maastricht est celle d'un fédéralisme au rabais, fondamentalement antidémocratique,

⁴⁰ À ce titre, signalons le plaidoyer très argumenté en faveur du « oui » de Jean-Louis Bourlanges, *Le diable est-il européen ?*, Paris, Stock, 1992.

⁴¹ Paris, éditions Plon, 1992.

⁴² Paris, éditions Albin Michel, 1992.

⁴³ Le 18 mai 1992, Philippe de Villiers fonde « Combat pour les valeurs » qui devient le Mouvement pour la France (MPF) en 1994.

⁴⁴ *Le Monde*, 16 septembre 1992.

⁴⁵ Marie-France Garaud et Philippe Séguin (dir.), *De l'Europe en général et de la France en particulier*, Paris, Le Pré aux Clercs, 1992, p. 17.

⁴⁶ Marie-France Garaud et Philippe Séguin (dir.), *op. cit.*, p. 200.

⁴⁷ Propos tenus lors du meeting de Versailles le 17 septembre et rapportés dans *Le Monde*, 19 septembre 1992.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

faussement libéral, résolument technocratique⁴⁸. » La question centrale est donc bien celle de la perte de la souveraineté politique du peuple français et de ses représentants au profit d'une technocratie européenne, avec en toile de fond une dérive fédéraliste.

Le troisième axe est étroitement lié au deuxième puisqu'il s'agit du contexte historique dans lequel cette dérive fédéraliste est censée s'inscrire, à savoir les conséquences à court terme de l'éclatement de l'URSS et notamment la situation conflictuelle dans l'ex-Yougoslavie. Alors que les gaullistes favorables au « oui » considèrent que la ratification du traité permettrait à l'Europe de répondre à ce type de conflit, à l'instar des propos tenus par Édouard Balladur⁴⁹, Philippe Séguin défend la position contraire et rétorque : « Ceux qui pensent que l'Europe de Maastricht permettrait d'intervenir dans l'ex-Yougoslavie commettent un contresens de politique étrangère, car on prête à l'Europe communautaire une ambition qu'elle ne peut pas assumer et que la majorité de ses membres ne veulent pas assumer⁵⁰. » Il considère que les nations sont consubstantielles à la construction européenne et qu'il faut donc s'orienter vers une confédération des nations – une thématique chère aux gaullistes – plutôt que de remettre en cause leur attribut essentiel, à savoir la souveraineté nationale. Enfin, dans un style plus ironique, mais non moins empreint de références historiques, Yves Guéna n'hésite pas à affirmer devant des militants RPR du Gers au cours d'une réunion publique : « Maastricht est cousu de ce maléfique fil noir de la supranationalité. [...] Maastricht⁵¹, c'est là qu'ils ont tué votre d'Artagnan⁵² ! »

Le dernier axe de cette opposition est plus politique, puisqu'en refusant le traité, certains gaullistes entendent également exprimer leur rejet de la présidence de François Mitterrand. Toutefois, il convient de souligner que cet argument n'est pas central dans la campagne. D'une part, les intéressés n'ont pas voulu l'utiliser, afin de ne pas être accusés par leurs adversaires d'instrumentaliser le référendum à des fins politiciennes. D'autre part, cette thématique arrive tardivement, après une longue période consacrée à l'explication du texte, et notamment après le débat télévisé Séguin-Mitterrand qui a lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne le 3 septembre.

Le point d'orgue de cette émission de près de trois heures, animée par le journaliste Guillaume Durand et organisée en quatre séquences⁵³, est le débat entre le chef de l'État et le porte-drapeau du non à Maastricht. Les deux contradicteurs s'affrontent à coups d'arguments plus ou moins percutants. Philippe Séguin inscrit ses propos dans

⁴⁸ Philippe Séguin, *op. cit.*, 1992, p. 17.

⁴⁹ Cf. Édouard Balladur, « Les dangers du non », *Le Monde*, 21 août 1992.

⁵⁰ Propos tenus lors du meeting de Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire) le 20 août et rapportés dans *Le Monde*, 22 août 1992.

⁵¹ Le siège de Maastricht (juin 1673) fut l'un des principaux épisodes du plan d'invasion des Pays-Bas de Louis XIV pendant la guerre de Hollande. Charles de Batz-Castelmore, comte d'Artagnan, y trouva la mort.

⁵² Yves Guéna, *Mémoires d'Outre-Gaulle*, Paris, Flammarion, 2010, p. 191-192.

⁵³ La première séquence est un monologue de François Mitterrand sur l'Europe, la deuxième un face-à-face entre le chef de l'État et un panel de 14 Français, la troisième est une sorte de « club de la presse » avec quelques journalistes et hommes de lettres comme Gérard Carreyrou, Serge July et Jean d'Ormesson. Enfin, la quatrième séquence est le débat Séguin-Mitterrand.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

une démarche pédagogique en avançant les éléments qui permettent selon lui de démontrer que Maastricht ouvre la voie à une dérive technocratique inacceptable et par conséquent à une lente mais irrémédiable disparition de la souveraineté nationale. Il met notamment l'accent sur la politique monétaire et dénonce la future Banque centrale européenne, avant de proposer une renégociation du traité qui porterait sur le fonctionnement de la Communauté en cas de victoire du « non »⁵⁴. De son côté, François Mitterrand ne cesse d'exalter l'idée européenne et fait preuve d'un optimisme très appuyé. Après une intrusion dans ce débat franco-français du chancelier Helmut Kohl, venu pour ainsi dire à la rescousse du président de la République, celui-ci insiste sur le fait qu'« il faut une France forte, dans une Europe forte », tout en faisant appel au besoin de sécurité de ceux qui l'écoutent, puisque ce traité est censé apporter à la France une protection efficace contre des « agressions qui ne sont pas toutes militaires, mais agressions infiniment plus subtiles, notamment agressions commerciales et économiques⁵⁵ ». Au final, le débat de la Sorbonne se solde par une prestation en demi-teinte du député des Vosges. Les partisans du « non », y compris des proches du député des Vosges, lui reprochent d'avoir eu un comportement « trop déférent, voire obséquieux⁵⁶ » à l'égard de François Mitterrand. Robert-André Vivien, vieux grognard du gaullisme, résuma le duel par cette formule choc : « C'était Ramsès II sans bandelettes contre Astérix sans potion magique⁵⁷. » De façon plus timorée, Philippe Séguin analysa le débat en ces termes : « Il était venu faire des voix pendant que moi j'avais l'ambition, probablement excessive, de conduire un débat sur l'Europe⁵⁸. »

De ce fait, la contre-performance de Philippe Séguin lors de son rendez-vous manqué de la Sorbonne a, pour ainsi dire, précipité l'escalade vers un « anti-mitterrandisme » qui ne s'était guère, jusque-là, invité dans la campagne gaulliste. Charles Pasqua fait un parallèle avec la multiplication des affaires politico-financières qui touchent le parti socialiste et n'hésite pas à affirmer au cours d'un meeting : « Maastricht, c'est la dernière fausse facture de François Mitterrand⁵⁹. » Enfin, au cours du rassemblement du Zénith (12 septembre 1992), les jeunes de l'UNI lancent des slogans comme « Mitterrand, fous le camp!⁶⁰ », qui font écho à leur campagne d'affichage « Maastricht Mitterrand Non ». Ainsi, les principaux chefs de file du « non » gaulliste ont dû lutter pour ne pas être qualifiés d'« anti-européens ». Leur rejet du fédéralisme et l'importance qu'ils attachent à la nation⁶¹ fit dire à Philippe Séguin : « Qui veut se démarquer du culte fédéral est aussitôt tenu par les faiseurs d'opinion au mieux pour un contempteur de la modernité, un nostalgique ou un primaire, au

⁵⁴ *Le Monde*, 5 septembre 1992 et Philippe Séguin, *Itinéraire...*, *op. cit.*, p. 387-400.

⁵⁵ Cité par Philippe Séguin, *Itinéraire...*, *op. cit.*, p. 391.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 388.

⁵⁷ Michèle Cotta, *Cahiers secrets de la V^e République*, t. 3 : 1986-1997, Paris, Fayard, p. 459.

⁵⁸ Philippe Séguin, *Itinéraire...*, *op. cit.*, p. 390-391.

⁵⁹ Propos tenus lors du meeting de Grenoble le 14 septembre et rapportés dans *Le Monde*, 16 septembre 1992.

⁶⁰ *Le Monde*, 15 septembre 1992.

⁶¹ Cf. Jérôme Pozzi, « Patrie et Nation au miroir de la famille gaulliste : du général de Gaulle à Jacques Chirac », *Annales de l'Est*, 2010/1, p. 73-86.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

pis pour un nationaliste forcené, tout prêt à renvoyer l'Europe aux vieux démons qui ont si souvent fait son malheur⁶². »



Les rets d'un traité : recompositions et réminiscences post-maastrichtiennes

Les conséquences du moment Maastricht au sein de la famille gaulliste doivent être analysées à la fois sur le temps court et sur un temps plus long. Il y a bien eu à l'occasion de cette campagne une montée de sève souverainiste dont il convient de mesurer l'impact et la portée au sein du RPR. Pour ce qui est du premier point, force est de constater que le couple Séguin-Pasqua a entraîné derrière lui près des trois quarts des militants du parti, 68 députés (sur 126) et 61 sénateurs (sur 90), ce qui peut être considéré comme un beau succès⁶³. De plus, lorsqu'il avait annoncé qu'il voterait « oui » au référendum – au cours d'une réunion des cadres de son mouvement (4 juillet) –, Jacques Chirac s'était fait huer par l'assistance⁶⁴, événement assez rare au sein du RPR pour être signalé. Ainsi, depuis son échec à l'élection présidentielle de 1988, le maire de Paris semble en porte-à-faux vis-à-vis d'un certain nombre de cadres et de parlementaires de son parti. Pourtant, Charles Pasqua et Philippe Séguin ne tirent pas profit dans l'immédiat de leur combat. Le premier est battu par René Monory à la présidence du Sénat⁶⁵ (2 octobre 1992). Le second est rapidement corseté par la direction du RPR dans le cadre de la préparation des élections législatives de mars 1993, même s'il bénéficie à présent d'une réelle

⁶² Philippe Séguin, *op. cit.*, 1992, p. 16.

⁶³ Voir en annexes le tableau des parlementaires RPR partisans du « non ».

⁶⁴ Cf. Franz-Olivier Giesbert, *La tragédie du président. Scènes de la vie politique 1986-2006*, Paris, Flammarion, 2006, p. 65.

⁶⁵ À l'issue du premier tour, Charles Pasqua obtint 102 voix contre 125 à René Monory (UDF). Il retira logiquement sa candidature et René Monory succéda ainsi à Alain Poher au « plateau ».

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

notoriété acquise auprès des militants grâce à son engagement dans la bataille référendaire⁶⁶.

Depuis les assises du parti gaulliste au Bourget (11 février 1990) où la motion présentée par Charles Pasqua et Philippe Séguin⁶⁷ avait été rejetée par les congressistes, Jacques Chirac a tendance à se méfier de son ancien ministre de l'Intérieur, alors que celui-ci l'avait pourtant bien épaulé pour lancer le RPR en décembre 1976⁶⁸. Il accentue le verrouillage de la rue de Lille, avec l'aide d'Alain Juppé, ce qui fait dire à Charles Pasqua dans ses *Mémoires* que : « L'appareil du RPR fonctionne désormais comme celui du parti communiste nord-coréen, le leadership éclairé de Kim Il Sung en moins⁶⁹. » Pourtant, le tandem maintient la pression sur la direction du parti en présentant le 28 octobre un rapport sur la « priorité sociale », au nom de l'association « Demain la France », dont ils sont les cofondateurs et qui apparaît comme un contre-programme, vis-à-vis de celui du RPR. Ils critiquent la politique du « franc fort » défendue par les dirigeants de leur parti et proposent entre autres une réévaluation du mark par rapport au franc⁷⁰.

Néanmoins, l'imminence des élections législatives ne leur permet pas de jouer le rôle d'aiguillon de la majorité qu'ils appelaient de leurs vœux. Lors des assises du RPR (7 mars 1993) qui ont lieu deux semaines avant le 1^{er} tour, seuls quatre orateurs doivent prendre la parole devant les militants⁷¹. Afin de masquer les divergences internes, Philippe Séguin n'est pas prévu au programme. Quant à Charles Pasqua qui, en tant que président du groupe parlementaire RPR du Sénat, doit prononcer un discours, il se borne à appeler au rassemblement pour battre les socialistes. La victoire de la droite aux élections législatives et la nomination d'Édouard Balladur à Matignon mettent donc en sourdine les aspirations souverainistes des deux chefs de file, puisque l'un règne à présent sur la place Beauvau⁷², avec le titre de ministre d'État, pendant que le député des Vosges préside l'Assemblée nationale. D'ailleurs, l'accession de Philippe Séguin au « perchoir » témoigne de la volonté d'équilibre, à l'intérieur de la famille gaulliste, entre « anti- » et « pro- » Maastricht, puisque la présidence du groupe RPR échoit à Bernard Pons⁷³, un partisan – certes timide mais

⁶⁶ Cf. Philippe Séguin, *op. cit.*, 2003, p. 407.

⁶⁷ Trois grandes tendances se dégagent au RPR avant les Assises du Bourget. La motion Chirac-Juppé prône le maintien d'une forte alliance avec l'UDF, impliquant une plateforme commune et un contre-gouvernement pour coordonner la riposte au pouvoir en place. La tendance Pasqua-Séguin met l'accent sur le renforcement de l'originalité du RPR, appelé à devenir un grand parti à vocation majoritaire et opposé à l'union des états-majors. Cette motion propose de désigner, par le biais de primaires, un candidat commun à l'élection présidentielle. La troisième motion est portée par Michel Noir et Alain Carignon. Elle se prononce pour la fusion rapide de l'UDF et du RPR en un seul parti. Face à l'offensive du tandem Pasqua-Séguin, Michel Noir et Alain Carignon soutiennent la motion présentée par le secrétaire général Alain Juppé qui est adoptée par les deux tiers des militants.

⁶⁸ Cf. Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux (1958-1976)*, Rennes, PUR, 2011, p. 307-315.

⁶⁹ Charles Pasqua, *Mémoires, op. cit.*, t. 2, p. 148.

⁷⁰ *Le Monde*, 30 octobre 1992.

⁷¹ À savoir Jacques Chirac, Alain Juppé, Bernard Pons et Charles Pasqua.

⁷² Charles Pasqua aurait semble-t-il préféré hériter du ministère de la Défense, mais ce portefeuille fut confié à François Léotard.

⁷³ Au Sénat, c'est Josselin de Rohan qui succède à Charles Pasqua à la présidence du groupe RPR.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

partisan tout de même – du traité. En amont, Jacques Chirac avait pris soin de convoquer Bernard Pons et Philippe Séguin dans son bureau de l'Hôtel de Ville de Paris pour répartir les rôles⁷⁴. Au plus fidèle des deux revient la présidence du groupe parlementaire, afin de resserrer les rangs d'un groupe pléthorique⁷⁵ et de préparer l'élection présidentielle de 1995. Au plus imprévisible, l'Hôtel de Lassay, ce qui permet en quelque sorte de le neutraliser d'une façon très républicaine⁷⁶. En d'autres termes, les élections législatives de 1993 semblent tourner la page du moment Maastricht au nom du rassemblement de la droite. De même, la composition du gouvernement Balladur est ressentie comme un camouflet pour les opposants au traité, puisqu'ils ne sont que deux à y représenter cette sensibilité, en l'occurrence Charles Pasqua et François Fillon⁷⁷.

Dans une perspective plus longue, force est de constater que les répliques du séisme maastrichtien se firent sentir au sein du RPR au-delà des législatives de 1993. Lors des élections européennes de 1994, de nombreux compagnons préférèrent porter leurs suffrages sur la liste « L'autre Europe » conduite par Philippe de Villiers plutôt que sur la liste UDF-RPR de Dominique Baudis⁷⁸. De même en 1999, la liste du tandem Pasqua/Villiers intitulée « Rassemblement pour la France et l'indépendance de l'Europe » (RPFIE) arrive devant celle du RPR et de Démocratie libérale (RPR-DL) conduite par Nicolas Sarkozy et Alain Madelin, mais aussi devant celle de l'UDF que mène François Bayrou⁷⁹. Parmi les treize élus de la liste Pasqua/Villiers, on retrouve quelques souverainistes patentés comme Marie-France Garaud et Paul-Marie Coûteaux.

Si le traité d'Amsterdam n'a pas mobilisé l'opinion publique comme le fit celui de Maastricht, ce qui peut s'expliquer en grande partie par le choix de la ratification parlementaire, ses conséquences ne sont pas négligeables d'un point de vue partidaire, puisqu'elles provoquent une scission au sein du RPR, avec la constitution du Rassemblement pour la France (RPF) du gaulliste Charles Pasqua et de l'ex-UDF Philippe de Villiers (20-21 novembre 1999). L'élection présidentielle de 2002 marque une inflexion des prises de position du courant souverainiste au sein de la famille gaulliste. Quelques anciens compagnons du général de Gaulle font entendre leur voix en dehors du RPR et se mobilisent en faveur de Jean-Pierre Chevènement, à l'instar de Jean Charbonnel et de son mouvement ARGOS⁸⁰ (Action pour le renouveau du gaullisme et de ses objectifs sociaux), avec entre autres Pierre Lefranc, Hubert Germain, Jacques Trorial et Yves Lancien⁸¹. Ils signent un texte commun en février 2002 au nom d'une même conception du gaullisme et de façon plus

⁷⁴ Philippe Séguin, *op. cit.*, 2003, p. 408-409.

⁷⁵ Aux élections législatives de 1993, la droite obtint 472 sièges sur 577, dont 257 pour le RPR et 215 pour l'UDF.

⁷⁶ Charles Pasqua, *Mémoires, op. cit.*, t. 2, p. 166.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 162.

⁷⁸ La liste de Dominique Baudis obtient 25,58 % des suffrages exprimés contre 12,34 % à celle de Philippe de Villiers.

⁷⁹ Ces trois listes obtiennent respectivement 13,05 %, 12,82 % et 9,28 % des suffrages exprimés.

⁸⁰ Cf. *La Lettre d'ARGOS, Action pour le Renouveau du Gaullisme*, n° 21, mars-avril 2002.

⁸¹ Cf. Jean Charbonnel, *Pour l'honneur du gaullisme. Contre-enquête sur un héritage*, Paris, Riveneuve, 2011, p. 233-234.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

pragmatique d'un certain anti-chiraquisme. Tout compte fait, on retrouve beaucoup d'entre eux parmi les signataires de l'« Appel des gaullistes de conviction à voter non⁸² » au référendum sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe le 29 mai 2005. Ils dénoncent le caractère fédéral du traité qui priverait selon eux la France de sa réelle autonomie de décision⁸³. Si Jacques Chirac et la majorité de l'UMP s'engagent pour la ratification, les gaullistes se divisent entre un comité gaulliste pour le « oui » animé par le député Patrick Ollier et cet appel des gaullistes de conviction pour le « non », où l'on remarque la présence de Pierre Messmer, Nicolas Dupont-Aignan, Pierre Bas, Jean Foyer, Guy Sabatier, Jean Charbonnel... Ainsi, le référendum de 2005 peut être considéré comme le dernier soubresaut des souverainistes gaullistes pour agir au sein ou en marge de leur famille politique sur la direction à donner à la construction européenne. La victoire du « non » le 29 mai 2005 fut pour eux la revanche sur le « oui » du 20 septembre 1992, même si les itinéraires des gaullistes ne sont pas linéaires entre ces deux bornes-témoins. À titre d'exemple, François Fillon se prononça contre Maastricht et pour la constitution européenne, alors que Jean Charbonnel prit le chemin inverse, non sans quelques doutes sur un éventuel tropisme fédéraliste⁸⁴.

Au terme de cette étude, il convient de nuancer le lien entre gaullisme et souverainisme. Si ce dernier peut être considéré comme un des marqueurs identitaires du gaullisme, celui-ci ne peut être réduit au souverainisme ou même se confondre avec lui. D'ailleurs, le terme de « souverainisme » est peu utilisé par les gaullistes qui le trouvent trop réducteur. Les opposants au traité de Maastricht ne se sont jamais présentés comme anti-européens, mais bien comme des partisans d'une autre Europe. Ils préfèrent donc utiliser des circonlocutions diverses, comme « partisans de l'Europe des nations » ou « défenseurs de l'indépendance nationale », plutôt que – une fois le terme passé dans l'usage – « souverainisme » qui leur paraît être une notion trop défensive, voire passéiste. Derrière ces différentes expressions se cachent toujours le rejet de toute dérive fédérale de la construction européenne, souvent la volonté d'être fidèle à l'héritage gaullien et parfois une tonalité anti-européenne, voire anti-germanique⁸⁵. En outre, le combat contre Maastricht a été, à bien des égards, un point de cristallisation dans l'histoire des droites parlementaires. Dans son discours du meeting du Zénith de Paris (12 septembre 1992), Charles Pasqua avait comparé le succès des rassemblements des partisans du « non » aux manifestations destinées à sauver l'« école libre » en 1984⁸⁶ qui avaient rassemblé de nombreux Français. Il entendait par là montrer que la « majorité silencieuse », un terme cher aux gaullistes depuis la manifestation du 30 mai 1968, était capable de se mobiliser pour « refuser l'arbitraire⁸⁷ ». Enfin, l'interprétation du positionnement

⁸² *Le Monde*, 5 mai 2005.

⁸³ Cf. *La Lettre d'ARGOS, Action pour le Renouveau du Gaullisme*, n° 37, avril 2005.

⁸⁴ Cf. Jean Charbonnel, *Pour l'honneur du gaullisme...*, *op. cit.*, p. 324-325.

⁸⁵ Cf. Marie-France Garaud, *Impostures politiques*, Paris, Plon, 2010, p. 47-66.

⁸⁶ *Le Monde*, 15 septembre 1992.

⁸⁷ Charles Pasqua, *Mémoires*, *op. cit.*, t. 1, p. 114.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

personnel de Jacques Chirac en faveur de Maastricht est encore sujette à interprétations. Édouard Balladur y vit *a posteriori* une « preuve de courage⁸⁸ », alors que Charles Pasqua souligna son « manque de convictions, [la] médiocrité de la manœuvre, [et l'] absence de sens politique⁸⁹ ». Tout compte fait, le choix du maire de Paris n'avait-il pas été avant tout guidé par l'ambition d'accéder à l'Élysée et par le fait qu'apparaître comme un anti-européen aurait terni son image de présidentiable ? En outre, sur un temps plus long, il paraît clair que la perception de l'Europe par les dirigeants du mouvement gaulliste, tout comme par ses sympathisants d'ailleurs, a évolué. Les conceptions gaulliennes liées à l'indépendance nationale ont eu tendance à s'édulcorer au fil des années, signe sans doute d'une métamorphose de la culture politique gaulliste⁹⁰, d'une dialectique souverainiste *no lens volens* marginalisée dans le champ des droites parlementaires et plus généralement d'une lente obsolescence du référentiel gaulliste dans la vie politique française.

⁸⁸ Édouard Balladur, *Conversations avec François Mitterrand*, Paris, Hachette, 2010, p. 30.

⁸⁹ Charles Pasqua, *Mémoires, op. cit.*, t. 2, p. 140.

⁹⁰ Voir Serge Berstein, « De la démocratie plébiscitaire au gaullisme : naissance d'une nouvelle culture politique républicaine ? », dans Serge Berstein (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Seuil, 1999, p. 145-178.

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

Annexes

Tableau des parlementaires du RPR partisans du « non » à Maastricht

Régions	Départements	Député/Sénateur	Prénom	Nom
AQUITAINE				
	Dordogne	S	Yves	Guéna
	Gironde	D	Jean	Valleix
		S	Gérard	César
		S	Jacques	Valade
	Pyrénées-Atlantiques	D	Michel	Inchauspé
		S	Auguste	Cazalet
		S	Franz	Duboscq
AUVERGNE				
	Cantal	D	Pierre	Raynal
		S	Roger	Besse
		S	Roger	Rigaudière
	Côte-d'Or	D	Louis	de Broissia
		S	Maurice	Lombard
	Saône-et-Loire	S	André	Jarrot
	Yonne	S	Jean	Chamant
BRETAGNE				
	Finistère	D	Jean-Louis	Goasduff
		D	Charles	Miossec
		S	Jacques	de Menou
CENTRE				
	Cher	S	Serge	Vinçon
	Eure-et-Loir	S	Martial	Taugourdeau
	Indre	S	François	Gerbaud
	Indre-et-Loire	D	Bernard	Debré
		S	Marcel	Fortier
	Loiret	D	Eric	Doligé
		D	Xavier	Deniau
		D	Jean-Paul	Charié
CHAMPAGNE-ARDENNE				
	Aube	D	Robert	Galley
	Haute-Marne	S	Jacques	Delong
CORSE				
	Corse-du-Sud	D	Jean-Paul	De Rocca-Serra
	Haute-Corse	D	Pierre	Pasquini
FRANCHE-COMTE				
	Doubs	D	Roland	Vuillaume
		S	Georges	Gruillot
		S	Louis	Souvet
	Jura	D	Jean	Charroppin
		S	André	Jourdain
	Haute-Saône	D	Christian	Bergelin
		D	Philippe	Legras

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

ILE-DE-FRANCE				
	Paris	D	Gabriel	Kaspereit
		D	Claude-Gérard	Marcus
		D	Nicole	Catala
		S	Michel	Cadaguès
		S	Maurice	Couve de Murville
		S	Philippe	De Gaulle
		S	Christian	De La Malène
	Essonne	D	Xavier	Dugoin
		S	Jean-Jacques	Robert
		S	Paul	Simonin
	Hauts-de-Seine	D	Georges	Tranchant
		D	Patrick	Balkany
		D	Jacques	Baumel
		D	Claude	Labbé
		D	Georges	Gorse
		S	Michel	Maurice-Bokanowski
		S	Charles	Pasqua
	Seine-et-Marne	D	Jean-Claude	Mignon
		D	Didier	Julia
		S	Philippe	François
	Seine-Saint-Denis	S	Robert	Calmejane
	Val-de-Marne	D	Robert-André	Vivien
		D	Roland	Nungesser
	Val-d'Oise	S	Hélène	Missoffe
	Yvelines	D	Etienne	Pinte
		D	Franck	Borotra
		D	Alain	Jonemann
		D	Henri	Cuq
		D	Jacques	Masdeu-Arus
		S	Gérard	Larcher
S		Marc	Lauriol	
S		Nelly	Rody	
LANGUEDOC-ROUSSILLON				
	Hérault	D	René	Couveinhes
LORRAINE				
	Meurthe-et-Moselle	D	Gérard	Léonard
	Moselle	D	Jean-Louis	Masson
		D	André	Berthol
		S	Roger	Husson
	Vosges	D	Philippe	Séguin
NORD-PAS-DE-CALAIS				
	Nord	D	Claude	Dhinnin
		D	Serge	Charles
		D	Charles	Paccou
		S	Marie-Fanny	Gournay
		S	Arthur	Moulin
		S	Maurice	Schumann

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

	Pas-de-Calais	S	Henri	Collette
BASSE-NORMANDIE				
	Calvados	D	Alain	Cousin
		S	Jean-François	Legrand
	Orne	D	Daniel	Goulet
		S	Hubert	D'Andigné
HAUTE-NORMANDIE				
	Eure	D	Jean-Louis	Debré
		S	Alain	Pluchet
	Seine-Maritime	S	Geoffroy	De Montalembert
PAYS-DE-LA-LOIRE				
	Loire-Atlantique	D	Elisabeth	Hubert
		D	Lucien	Richard
	Mayenne	D	Henri	De Gastines
	Sarthe	D	François	Fillon
	Vendée	S	Jacques	Oudin
PICARDIE				
	Aisne	S	Jacques	Braconnier
	Oise	D	Arthur	Dehaine
		S	Amédée	Bouquerel
		S	Jean	Natali
POITOU-CHARENTES				
	Charente	S	Michel	Alloncle
	Charente-Maritime	S	Michel	Doublet
	Deux-Sèvres	D	Jean	de Gaulle
	Vienne	D	Arnaud	Lepercq
P.A.C.A				
	Alpes-Maritimes	D	Emmanuel	Aubert
		D	Christian	Estrosi
		D	Suzanne	Sauvaigo
		D	Pierre	Bachelet
		S	Honoré	Baillet
		S	Charles	Ginesy
	Bouches-du-Rhône	D	Léon	Vachet
		S	Jean-Pierre	Camoin
	Var	D	Jean-Michel	Couve
		S	René-Georges	Laurin
	Vaucluse	D	Jean-Michel	Ferrand
		S	Jacques	Bérard
		S	Alain	Dufaut
RHONE-ALPES				
	Ain	D	Lucien	Guichon
	Ardèche	S	Bernard	Hugo
	Loire	D	Christian	Cabal
	Rhône	D	Jean	Besson
		D	Michel	Terrot
		S	Emmanuel	Hamel
	Savoie	S	Pierre	Dumas
	Haute-Savoie	D	Pierre	Mazeaud

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

OUTRE-MER				
	Guyane	D	Léon	Bertrand
	Nouvelle-Calédonie	D	Jacques	Lafleur
	Wallis-et-Futuna	D	Maurice	Nenou-Pwataho
	Représentants des Français de l'étranger	S	Sosefo	Makapé Papilio
		S	Paulette	Brisepierre
		S	Charles	De Cuttoli
		S	Paul	D'Ornano

L'auteur

Agrégé et docteur en histoire contemporaine, Jérôme Pozzi est chercheur associé au CRULH (Centre régional universitaire lorrain d'histoire). Il a publié une version remaniée de sa thèse sous le titre *Les mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux (1958-1976)* (Rennes, PUR, 2011). Il a participé au programme Gaulhore (Gaullistes, hommes et réseaux) de l'ANR dirigé par Bernard Lachaise (Bordeaux 3). Ses recherches et publications portent sur l'histoire politique et culturelle des droites parlementaires au XX^e siècle. Il a notamment publié : « La famille gaulliste et les élections européennes de juin 1979 », dans Jean-Michel Guieu et Christophe Le Dréau (dir.), *Les Cahiers Irice*, n° 4, 2009, p. 101-112 ; « Louis Jacquinot et le gaullisme », dans Olivier Dard et Gilles Richard (dir.), *Louis Jacquinot. Un indépendant en politique* (Paris, PUPS, 2013, p. 149-161) ; « Droites parlementaires, espaces régionaux, scrutins européens en Lorraine et en Alsace (1958-2005) », dans Jean El Gammal, *Régions, courants, transferts. Histoire et politique* (Paris, éd. Riveneuve, 2014, p. 103-122) ; « Investitures, parachutages et communication politique des candidats gaullistes lors de la campagne des élections législatives de mars 1967 », dans Éric Kocher-Marboeuf et François Dubasque (dir.), *Terres d'élections. Les dynamiques de l'ancrage politique 1750-2009* (Rennes, PUR, 2014).

Résumé

La question de la ratification du traité de Maastricht en 1992 provoque une véritable division de la famille gaulliste en deux camps, même si le clivage entre pro- et anti-maastrichtiens plonge ses racines dans une histoire plus lointaine du gaullisme. Le tandem Philippe Séguin/ Charles Pasqua va ranimer la flamme de l'indépendance nationale et de la souveraineté en se déclarant ouvertement hostile à une Europe fédérale. Les parlementaires du Rassemblement pour la République (RPR) se divisent sur la question référendaire et le camp du « non » rassemble des députés et des sénateurs de toutes les générations et aux itinéraires hétérogènes. Les attaques se concentrent principalement sur le projet de l'Union économique et monétaire (UEM), la crainte de la dérive technocratique et de la « menace » fédérale. Pourtant, la courte victoire du « oui » ne fait pas du tandem Séguin/Pasqua les vainqueurs de Jacques Chirac, c'est-à-dire d'un camp sur un autre. *L'imperium* du président du RPR n'est pas réellement remis en cause, puisque la famille doit se rassembler en vue des élections législatives de mars 1993. Tout compte fait, l'impact de Maastricht est plus important sur le long terme, dans la mesure où la campagne référendaire peut être considérée comme un tournant dans l'histoire de la droite parlementaire, que sur le court terme. Les positionnements passés face à Maastricht seraient devenus, au fil du

Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

temps, une ligne de démarcation politico-culturelle entre pro-européens et partisans d'une autre Europe, pour qui la souveraineté serait encore une borne-témoin.

Mots clés : RPR ; traité de Maastricht ; souveraineté ; gaullisme ; V^e République.

Abstract

“The political party RPR facing up to Maastricht treaty : divisions, reconstructions and reminiscences around the notion of sovereignty”

In 1992, the ratification of the Maastricht Treaty strongly divided the Gaullist family, even if that division took its roots in a much older Gaullist tradition.

The duo – composed of Philippe Séguin and Charles Pasqua – revived the flame for national independence and sovereignty by asserting their opposition to a federal Europe.

The RPR party's MP disagreed with the treaty, and many deputies and senators opposed it, whatever their age, training, career and political background. They mainly objected to the Economic and monetary Union, the technocratic drift, and the federal “threat”. However, the short victory of the “yes” didn't make Jacques Chirac weaker. Indeed, Jacques Chirac leadership over the RPR was never challenged because the party had to be united in order to win the 1993 general elections.

All in all, the impact of Maastricht is more important in its long-term than in its short-term consequences, since the referendum campaign can be regarded as a turning point in the history of the parliamentary right parties.

Actually, the Maastricht dispute became, as the days went by, a genuine political and cultural demarcation line between the pro-Europeans and the advocates of another vision of Europe, who still consider the notion of sovereignty as a reference.

Key words : RPR; Maastricht Treaty; Sovereignty; Gaullism ; Fifth Republic.

Pour citer cet article : Jérôme Pozzi, « Le RPR face au traité de Maastricht : divisions, recompositions et réminiscences autour de la dialectique souverainiste », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n° 24, septembre-décembre 2014 [en ligne, www.histoire-politique.fr]